Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260402-DC_2026_064-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_064

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 30/03/2026

Secrétaire de séance : Monsieur Paul LAPAUSE

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 28 Votants (dont 5 pouvoir(s)) : 33	L'an deux mille vingt six, le trente mars le Conseil municipal réuni , après convocation légale, Date de convocation : le 24 mars 2026

Etaient présents (voix délibératives) :
Monsieur Pierre LEONARDI,Monsieur Paul LAPAUSE,Madame Christine HEUDE,Monsieur Lionel LE MIGNANT,Madame Alexandra LEMERCIER,Monsieur Fabien LAMIRE,Madame Pauline SEGRETAIN,Monsieur Freddy ANDRIEUX-BIZEUL,Madame Sophie MARQUANT,Monsieur Benoît HOUYERE,Madame Anne BRIDEL,Monsieur Bruno LINNE,Monsieur Emmanuel COUVERT,Madame Carine GERMOND,Monsieur Patrick PLANCHET,Madame Justine DEBRIFFE,Madame Esthercadlie CARBON,Monsieur Nicolas GRAVELLIER,Monsieur Pierrick CHOUAN,Madame Roseline KNEZIC,Madame Nicole GENIN,Monsieur Pierre DUFEU,Madame Marie-Noëlle MORFOISSE,Monsieur Erwann ROUGIER,Madame Nadège LE FLOCH,Monsieur Jean-Benoît GERBAUD,Madame Jalila GIRAUD,Monsieur Gilles RENAULT

Ont donné pouvoir:
Madame Vanessa ALLAIN représenté(e) par Madame Pauline SEGRETAIN ,Monsieur Philippe MAIGNAN représenté(e) par Monsieur Bruno LINNE ,Madame Maryvonne TRAVERS représenté(e) par Monsieur Paul LAPAUSE ,Madame Janine BLUM représenté(e) par Madame Christine HEUDE ,Monsieur Jean-Louis BAHU représenté(e) par Monsieur Fabien LAMIRE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260402-DC_2026_064-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_064

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 30/03/2026

- Désignation d'un représentant du Conseil municipal au Syndicat Départemental d'Energie 35 (SDE 35)

Le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2122-25 ;
Vu l'arrêté préfectoral du 3 novembre 2009 relatif à la création d'un Syndicat Départemental d'Energie 35, structure organisatrice de la distribution publique d'électricité en Ille-et-Vilaine ;

Considérant que le SDE 35 est un syndicat intercommunal départemental composé des communes, des EPCI et de la Métropole de Rennes dont l'activité est exclusivement consacrée aux enjeux énergétiques ; il œuvre au quotidien pour rendre possible les projets des élus locaux qui contribuent à la transition énergétique de l'Ille-et-Vilaine : sobriété, efficacité énergétique et développement des énergies renouvelables ;

Considérant que le syndicat regroupe, depuis le 1er mars 2010, les 332 communes du département ;

Considérant que le SDE 35 est autorité organisatrice du service public de l'électricité en Ille-et-Vilaine, propriétaire du réseau de distribution de l'électricité dont l'exploitation est confiée à ENEDIS au travers d'un contrat de concession ;

Considérant que le SDE 35 :
- assure la compétence éclairage public pour 236 communes du Département ;
- accompagne les communes et EPCI dans leur trajectoire de sobriété énergétique grâce aux services suivants :
  - Pilotage du groupement d 'achat d'électricité et de gaz à l'échelle du Département,
  - SERENE 35 : accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics,
  - Part'ENR35 : association créée pour faciliter le développement des boucles d'autoconsommation collectives ;
- intervient sur la mobilité décarbonée :
  - pilote le Schéma départemental d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques,
  - gère le réseau de bornes publiques BEA-Ouest Charge,
  - porte des AMI (appels à manifestation d'intérêt) permettant de massifier l'offre privée de bornes de recharges ;
- contribue au développement des énergies renouvelables :
  - en portant la compétence réseau de chaleur pour les communes qui le souhaitent,
  - en accompagnant les territoires dans l'élaboration de leur plans climats,
  - au travers de la SEM Energ'iV dont il est actionnaire ;

Considérant que la gouvernance du syndicat est organisée de la manière suivante :
- le SDE35 est administré par un comité syndical composé de délégués élus qui participeront aux instances (bureau, commissions, comité syndical) : une partie des délégués est issue des communes, l'autre partie est directement nommée par les EPCI ;
- les délégués du comité syndical issus des communes sont élus en début de mandat par les représentants communaux, réunis par collèges géographiques répartis par Pays ;

Considérant que dans chaque commune, le représentant communal est désigné par délibération du conseil municipal, ce afin de participer à l'élection des délégués syndicaux en début de mandat, d'avoir accès aux formations, aux rencontres thématiques ou territoriales organisées par le SDE 35 ;

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260402-DC_2026_064-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_064

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Considérant que ce représentant n'a pas de rôle décisionnel au sein de la gouvernance du SDE 35 mais est le référent des affaires liées au SDE 35, pour la commune dont il est issu, et qu'il sera donc en lien régulier avec le SDE 35 au cours du mandat ;

Considérant qu'il convient donc de désigner un(e) représentant(e) de la commune auprès du SDE35 pour la durée du mandat ;

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de procéder à la désignation de Monsieur Freddy Andrieux-Bizeul comme représentant de la ville au sein du collège chargé de désigner les délégués du SDE 35 (collège du Pays de Vitré).

Il est procédé au vote :
Abstention : 1
Nombre de votants : 33
- Nombre de voix pour : 32
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Fait à Vitré,

Le Maire,
Pierre LEONARDI

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)

Signé par Pierre LEONARDI
Maire de Vitré
2 avr. 2026

VITRÉ Porte de Bretagne

Le Secrétaire de séance
Paul LAPAUSE

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)

Signé par Paul LAPAUSE
Adjoint en charge des finances, de la commande publique et des assurances
2 avr. 2026

VITRÉ Porte de Bretagne

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.